



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 03 2022

MAIRIE D'YQUEBEUF

L'an deux mil vingt-deux, le 22 mars à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel, sous la présidence de M. Georges MOLMY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. MOLMY, Maire, Mme AUBER et MM. DOUYERE et BERNIER Adjoints, Mmes ALLEAUME, LEHERQUIER, RASSET et PETIT, MM. CARCEL, MALANDRIN et RATTANA.

Le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Madame ALLEAUME a été élue secrétaire.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU RECEVEUR MUNICIPAL DE MONTVILLE - DELIBERATION 22-001

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal de Montville pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – DELIBERATION 22-002

M. le Maire cède la présidence du Conseil Municipal à Mme Françoise AUBER et se retire de l'assemblée pour le vote.

Mme BASILE, secrétaire de mairie donne lecture du compte administratif 2021 :

Report de l'excédent de fonctionnement 2020	82 029,11 €	
Recettes de fonctionnement 2021 :	193 528,54 €	} +23 518,11 €
Dépenses de fonctionnement 2021 :	170 010,43 €	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2021 =	105 547,22 €	

Report de l'excédent d'investissement 2020	159 372,62 €	
Recettes d'investissement 2021 :	197 379,37 €	} +132 262,99 €
Dépenses d'investissement 2021 :	65 116,38 €	
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2021 =	291 635,61 €	

EXCEDENT GLOBAL 2021 = 397 182,83 €

Restes à réaliser 2021 - RECETTES	78 685,54 €
Restes à réaliser 2021 - DEPENSES	<u>94 500,00 €</u>
Solde RESTES à REALISER =	- 15 814,46
€	

TOTAL CUMULE Fonctionnement + Investissement = 381 368,37 €

M. le Maire se retire au moment du vote.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2021.

Ces résultats seront repris dans le Budget Primitif 2022.

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2021 AU BUDGET PRIMITIF 2022 – DELIBERATION 22-003

Le résultat de l'exercice 2021 fait apparaître un résultat positif en investissement et en fonctionnement :

Report du résultat d'inv. de l'exercice précédent	159 372,62 €
Résultat d'investissement de l'exercice	<u>+132 262,99 €</u>
Résultat cumulé d'investissement :	291 635,61 €
Solde des Restes à Réaliser :	<u>- 15 814,46 €</u>

Excédent de Financement : = 275 821,15 €

Résultat net de fonctionnement de l'exercice précédent 82 029,11 €

Résultat de fonctionnement de l'exercice 23 518,11 €

Résultat cumulé de fonctionnement : 105 547,22 €

Le Conseil Municipal valide le report automatique au budget primitif 2022 des résultats de chaque section :

-Report de l'excédent de fonctionnement de 105 547,22 €, arrondi à 105 548,00 € au compte C/002 du BP 2022.

-Report du résultat d'investissement de 291 635,61 € arrondi à 291 636,00 € au compte C/001 du BP 2022.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

Changement en cours concernant la réglementation incendie qui passerait de 200 mètres à 400 mètres

Attente de l'accord de subventions pour le trou Impasse de la côte blanche (DSIL, département)

Les Fablab vidéo – son – musique et 3D sont opérationnels

Points abordés lors de la réunion de la communauté de communes de février :

CLECT (commission locale des charges transférées) concernant la crèche divergence d'interprétation du courrier du préfet, la délibération a été refusée

La crèche (grain de ry) est une association qui existait sur la communauté de communes de Martainville et qui comprend des communes qui ne font pas partie de la communauté de communes inter-caux-vexin. Cette association vit avec des participations des communes.

Projet photovoltaïque à la vaupalière.

Navettes A28 covoiturage direction métropole.

AG Yquebeuf Rando 25/02 – marche bien – revue des statuts -cotisation 15€/an.

Compte-rendu AG association des amis de l'église, plancher du clocher refait et trappes passage de la cloche, ponçage, lasure de la porte d'entrée + porte de derrière pris en charge pour 2880 €.

Harmonium à restaurer par le musée des traditions de martainville don de dominique cointrel.

Clôture de l'exercice 2021 : 7025€

Devis d'entretien des chemins ruraux et de randonnée à redemander

123 soleil courrier reçu pour demande de subvention.

Tombe soldat polonais décédé le 02/09/44 à Yquebeuf, enterré à Cailly : quelqu'un a-t'il des informations ou des hypothèses ?

Accotements -bouche d'égout route des plaines dépasse.

De nombreuses haies empiètent largement sur la voie publique et les chemins ruraux. **Il est redemandé de bien tailler les haies en limite de propriété (sans débordement sur la voie publique).**

Des arbres menacent de tomber route de la vallée. (prudence par grand vent).

Opération « nettoie ton village » proposée en plus des personnes qui le font déjà.

Voir le dégagement des chemins ruraux /randonnées comme réalisé il y a quelques années par les habitants (pourquoi ne pas le renouveler ?) et retrouver l'ambiance conviviale voire amicale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 06.